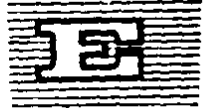


NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIMITÉE

E/CN.14/L.162
27 février 1963

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Cinquième session
Léopoldville, février-mars 1963

Maroc, Algérie, Cameroun, Ethiopia, Ghana, Guinée, Libéria, Libye, Mali, Nigéria, République Arabe Unie, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tanganyika, Tunisie : Projet de résolution

La Commission économique pour l'Afrique,

Déterminée à renforcer la solidarité africaine par la coopération économique entre les Etats africains,

Considérant qu'il est nécessaire d'accélérer le développement des vastes ressources humaines et naturelles de l'Afrique pour stimuler le développement économique et le progrès social sur ce continent,

Consciente de l'importance d'une coordination des plans nationaux de développement économique et social pour favoriser la croissance harmonieuse des économies africaines dans leur ensemble et l'expansion des échanges commerciaux africains, en particulier celle des échanges intra-africains,

Reconnaissant que la création d'un établissement financier commun à tous les pays africains favoriserait ces desseins,

Ayant accepté, à la quatrième session, par sa résolution 52(IV), le principe de la création d'une banque africaine de développement sous réserve d'enquêtes et de consultations complémentaires,

Ayant aussi établi, par la même résolution, un Comité de neuf de ses membres pour effectuer ces études, enquêtes et consultations,

Tenant compte du rapport du Secrétaire exécutif à la présente session faisant savoir que le Comité des Neuf a terminé sa mission, y compris la préparation d'un projet de statut pour la Banque africaine de développement envisagée,

Notant avec satisfaction que le Secrétaire exécutif a convoqué pour juin 1963 la Conférence des ministres africains des finances prévus dans la résolution 52(IV),

1. Demande instamment à tous les gouvernements africains d'attacher une grande importance à ce projet et de réserver une attention particulière au rapport du Comité des neuf et aux suggestions que le Secrétaire exécutif présentera à la Conférence des ministres des finances,
2. Affirme à nouveau l'intérêt profond qu'elle reconnaît à la création, dans les délais les plus courts possibles, d'une Banque africaine de développement;
3. Insiste auprès de tous les gouvernements pour qu'ils participent à la Conférence des ministres africains des finances et qu'ils chargent leurs délégations respectives de prendre les mesures nécessaires et finales en vue de la création prochaine de la banque africaine de développement qui contribuera au développement économique et au progrès social des pays membres, individuellement et solidairement;
4. Invite les membres du Comité des neuf à s'associer au Secrétaire exécutif pour présenter et défendre son rapport auprès des gouvernements africains et à la Conférence des ministres des finances.
5. Invite le Secrétaire exécutif à communiquer à tous les gouvernements africains ainsi qu'à la Conférence des ministres des finances tous les travaux, documents et résolutions de la Commission relatifs à la banque africaine de développement.